

Fiche de présentation de l'instance de labellisation reconnue par France compétences
COMITE NATIONAL DE LABELLISATION/ FEDERATION NATIONALE DES CIBC - LABEL OBCAQT

Informations relatives à l'organisme

Description synthétique de la raison sociale / des missions de l'instance de labellisation	Le Comité National de Labellisation (CNL) est constitué des partenaires sociaux et de la DGEFP, il délivre depuis le 1er janvier 2020 le label nommé « Opérateur de Bilans de compétences et d'Accompagnement Qualité Totale » (OBCAQT) concernant les activités de bilans de compétences et d'accompagnement VAE. Le label répond au besoin d'offrir une démarche qualité spécifique à des structures concourant au développement des compétences. Il est adossé juridiquement à la Fédération Nationale des CIBC qui a pour mission de développer le bilan de compétences et toutes méthodologies associées dans le cadre de l'orientation et de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie, de la reconnaissance et de la Validation des Acquis. Il délivrera une mention complémentaire "CIBC" pour le compte de la Fédération Nationale. Le CNL est statutairement indépendant de la Fédération.
Date de création de l'instance de labellisation	2004
Adresse postale de l'instance de labellisation	Fédération Nationale des CIBC/CNL - Domaine des Entreprises - 149 rue Saint Honoré 75001 Paris
URL du site web de l'instance de labellisation	www.c-n-l.net

Informations relatives à la certification Qualité

Date de création de la certification qualité	2004
Durée de validité de délivrance de la certification	3 ans
Périmètre de la certification qualité : secteur(s), spécialité(s) de formation, zone géographique etc.	La démarche de labellisation concerne des organismes disposant d'une structure d'activité principalement orientée bilans de compétences, accompagnement professionnel, accompagnement VAE.
Nature des prestations couvertes par la certification qualité	Cochez la (es) case(s) concernée(s) : <input type="checkbox"/> 1/ actions de formation <input checked="" type="checkbox"/> 2/ bilans de compétences <input checked="" type="checkbox"/> 3/ actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience <input type="checkbox"/> 4/ actions de formation par apprentissage
Conditions préalables d'accès à la certification qualité	L'organisme candidat doit avoir une activité en tant qu'opérateur de Bilans de Compétences et d'Accompagnement VAE. Une demande officielle de labellisation est adressée au CNL s/c Fédération Nationale des CIBC. Le candidat fait état de l'ensemble de ses activités et au regard de cette candidature et des documents transmis, le candidat est audité. Le CNL se réunit, chaque fois que de besoin, afin d'examiner les rapports d'audits et auditionner les responsables de la structure candidate.
Coût d'obtention de la certification (en Euros, TTC)	1° audit initial - 4 600 € Net 2° audit intermédiaire - 3 100 € Net 3° audit de renouvellement / audit initial aménagé - 2.700 € Net 4° autre coût (à préciser le cas échéant) : NEANT
Délai moyen d'instruction d'une demande de certification qualité	6 mois en moyenne
URL du site web dédié au processus de la certification qualité	www.c-n-l.net
Contact pour demande concernant l'obtention de la certification qualité	Responsable Qualité : Sophie CLAMENS - responsable.qualite@c-n-l.net